

Itinéraires pour les transports exceptionnels

L'itinéraire ci-dessous doit être reconnu par l'utilisateur avant le départ du transport.
(Toute modification doit être demandée au Service Transport exceptionnel)

Cette remarque est valable comme modification d'itinéraire et doit être ajoutée à l'autorisation.

26/06/2024

DAUSSOULX-THOREMBAIS-ST-TROND : E411/A4 : passage interdit vers Bruxelles du 1/7 au 8/7.

La seconde phase de bétonnage de l'E411 est prévue du 1^{er} juillet à 6h au 8 juillet à 19h sauf conditions climatiques défavorables qui pourraient prolonger cette période.

Le passage de tout transport exceptionnel sera INTERDIT vers Bruxelles, entre l'échangeur de DAUSSOULX (E411/E42) et la sortie 11 de THOREMBAIS-ST-TROND.



L'échangeur de Daussoulx sera fermé, en direction de Bruxelles en provenance de la E42/A15

Les déviations « Poids lourds » en place peuvent être suivie moyennant une reconnaissance préalable.

Pour les transports ne pouvant utiliser ces déviations, une demande d'autorisation doit être faite à nos services.

Info : SOFICO : www.sofico.org